

Check-list pour votre déménagement

Avant votre déménagement

Démarches administratives

*Résilier votre bail dans les délais spécifiés dans votre contrat de bail et/ou présenter au bailleur
une personne, au minimum, susceptible de reprendre votre bail actuel

*Signer le bail de votre nouveau logement après avoir vérifié qu'il est juridiquement valable
et de
convenir de la date d'entrée avec votre agence immobilière ou propriétaire

*Avertir votre employeur que vous prendrez un jour de congé. Vous avez droit à un jour de
congé
payé au minimum pour votre déménagement

*Après l'état des lieux de sortie réalisé en présence de votre agence immobilière ou
propriétaire,
déclarez à temps les éventuels dommages à votre assurance responsabilité civile privée afin
de
connaître le montant des frais pris en charge par votre assurance

*Prévenir de votre changement d'adresse par courrier, non seulement les amis et
connaissances,
mais aussi et surtout :

- * la banque et la poste.
- * les autorités communales (contrôle des habitants).
- * les fournisseurs d'électricité, d'eau et de gaz.
- * la crèche, le jardin d'enfants, l'école.
- * la caisse d'assurance-maladie et autres assurances.
- * les prestataires d'abonnement (magazines et journaux, services, ...).
- * les services de livraison à domicile.
- * Billag pour la radio et la télévision.
- * la caisse de compensation AVS (indépendants et retraités).
- * le service des automobiles.

- * Déposer une demande de réexpédition du courrier à votre bureau de Poste.
- * Faire modifier les papiers d'identité (si nécessaire).
- * Modifier les imprimés et ordres de virement (si nécessaire).

Préparation de déménagement.

Conseils généraux

- * Informer les voisins et le concierge: convenir de la possibilité d'accéder au bâtiment et à l'ascenseur le jour du déménagement.
- * Réserver le parking devant l'ancienne et la nouvelle maison ou demander à la police d'y interdire le stationnement s'il s'agit d'un lieu public.

Emballage et préparation de vos affaires

- * Emballer les objets en prenant soin :
- * D'étiqueter les objets en indiquant le propriétaire et la destination (étage, pièce).
- * D'indiquer le contenu des emballages.
- * D'indiquer leurs résistances (fragile ou autres).
- * De ne pas les surcharger dans les cartons.
- * Démontez les meubles
- * Mettre les petites pièces métalliques, vis, etc. dans des sachets et les pourvoir d'indications claires et les conserver dans un lieu sûr.
- * Préparer les plantes pour le déménagement, arrosez-les à destination seulement.
- * Débrancher et dégivrer le réfrigérateur et le congélateur.

Organisation des déménageurs (entreprise de déménagement), enfants et animaux

- * Préparer le pique-nique et boissons pour le jour du déménagement.
- * Préparer de l'argent liquide pour payer les entreprises de transport et de nettoyage le jour du déménagement.
- * Si nécessaire, préparer une glacière pour les produits surgelés.
- * Organiser l'endroit où séjourneront enfants et animaux le jour du déménagement.
- * Prévoir les derniers repas avant le déménagement de sorte que les placards et le réfrigérateur soient ensuite vides.

Préparation de la remise de votre ancien logement

- * Convenir de la date exacte pour l'état des lieux de l'appartement avec le bailleur ou son représentant.
- * Préparer le matériel de nettoyage et des sacs-poubelles.
- * Remettre le jardin en état (si cela est exigé).
- * Vérifier que vous disposez de toutes les clés et, si nécessaire, les faire refaire.
- * Préparer tous les documents nécessaires à la remise de votre logement.
- * Colmater les trous de clous et de vis.
- * Effectuer les travaux nécessaires et imposés par votre contrat de bail.

Accès à votre nouveau logement

- * Procéder à l'état des lieux de votre nouveau logement en présence de votre bailleur ou son représentant.
- * Placer une étiquette avec votre nom sur la sonnette ou sur la porte de votre nouveau logement, ainsi que celui de tous les membres de votre famille sur la boîte aux lettres.

Après votre déménagement

Conseils généraux

- * Le fait de se présenter personnellement aux voisins, facilite dès le départ les rapports de voisinage.
- * Dans votre nouveau logement, bien inspecter et contrôler le bon fonctionnement de tous les équipements; faire éventuellement parvenir rapidement à la gérance de l'immeuble une liste des défauts par courrier recommandé.
- * S'annoncer auprès du contrôle des habitants de votre nouvelle commune en respectant le délai.
- * Vider la boîte aux lettres et ôter l'étiquette portant votre nom sur votre précédent logement.
- * Une fois le logement vide, faites une visite de contrôle dans toutes les pièces et locaux annexes. Assurez-vous que rien n'a été oublié. Cave? Grenier? Garage? Outils de jardin?
- * Lors de la restitution de votre logement au bailleur, il est fortement recommandé de remplir intégralement et précisément un état des lieux de sortie en présence de votre bailleur ou de son représentant. Ne signez que ce qui correspond vraiment à la réalité. Cette procédure doit aussi être réalisée lors de l'état des lieux avant votre entrée dans votre nouveau logement.
- * Remettre les clés de votre ancien logement que lorsque tout a vraiment été nettoyé et réglé. En effet, la remise des clés symbolise la remise définitive du logement. Ensuite, vous n'aurez plus le droit d'accéder au logement, même pour des réparations ou des travaux de nettoyage. Nous vous souhaitons un bon déménagement.

www.bibfer-demenagements.ch : votre garantie de Déménagements